

Conseil Municipal du 25 mai 2020

Amendement au point 8 de l'ordre du jour

Leucate Citoyenne

Envoyé à la mairie de Leucate le 22 mai 2020

Considérant que les indemnités de fonction des élus peuvent être majorées à différents titres dont 2 concernent la commune de Leucate,

Considérant la crise économique exceptionnelle, conséquence de l'épidémie de COVID, qui impacte gravement la très grande majorité des entreprises de Leucate et l'emploi saisonnier,

Il est proposé au Conseil de ne pas mettre en place pour 2020 cette majoration des indemnités de façon à consacrer cette somme à la relance des activités économiques de la commune.

Refus du maire qui explique que les indemnités sont nécessaires aux élus pour des questions d'égalité.

Commentaire LC : la réponse ne traite pas de la question posée.